

## NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

L'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Premier ministre du Québec le 13 mars dernier; les municipalités doivent donc prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés; Lors de la séance ordinaire du conseil le 6 avril, il a été résolu par le conseil municipal de :

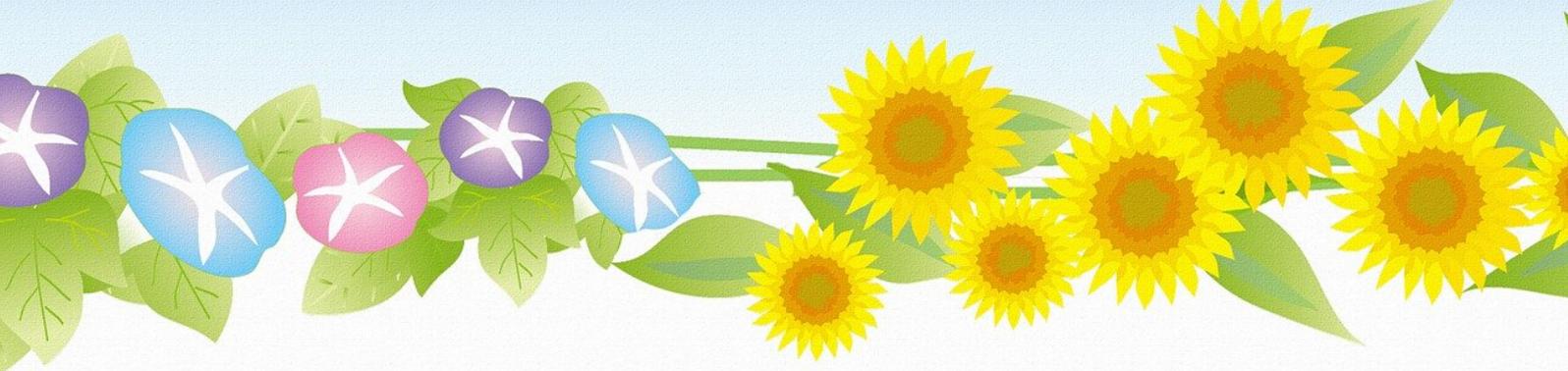
- Tenir la séance ordinaire du conseil du 6 avril à huis clos et d'y participer par conférence téléphonique;
- Adopter le rapport financier 2019, tel que présenté par la firme Mallette sencrl;
- Nommer le vérificateur financier pour 2020, soit Mallette sencrl;
- Fermer temporairement au public l'Hôtel de Ville; interdire au public l'accès à ses équipements, aux lieux intérieurs et extérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques; maintenir l'interdiction jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie ou mette fin à l'état d'urgence sanitaire;
- Reporter les dossiers de VPT (vente pour taxes) 2020 après la fin de l'état d'urgence sanitaire;
- Donner avis de motion, pour adoption subséquente du Règlement 308-2020, modifiant le taux d'intérêt prévu au 1er paragraphe de l'article 11.1 du Règlement 306-2020-Taux de taxation, faisant passer ces derniers de 15% à 0% sur les tous les comptes à recevoir exigibles en 2020 pour la période du 7 avril au 30 juin 2020;
- Autoriser que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir exigibles pour l'année 2020 soit à 0%; le taux entrera en vigueur le 7 avril 2020; le taux prendra fin le 30 juin 2020; Cette mesure sera révisée par le conseil municipal en fonction du maintien ou non par le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux de l'état d'urgence sanitaire;
- Approuver le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska;
- Nommer monsieur Pierre Saillant, maire et madame Maryse Lizotte directrice générale, représentants de la Municipalité au conseil d'administration de la Corporation de développement de Mont-Carmel;
- Accorder avec certaines conditions une demande de dérogation mineure au 216, rue des Chênes

Le procès-verbal est disponible sur le site web de la municipalité [www.mont-carmel.ca](http://www.mont-carmel.ca)

**M. le maire, le conseil ainsi que toute l'équipe municipale vous souhaitent de très Joyeuses Pâques !!  
Nous offrons toutes nos pensées bienveillantes aux personnes seules à la maison et toute notre reconnaissance aux citoyens qui poursuivent la lutte en respectant les recommandations.**

**→ APPELEZ UNE PERSONNE SEULE DE VOTRE ENTOURAGE**





Pâques est une fête qui rassemble... et aujourd'hui, qui dit réunion dit contravention, interdiction, contamination. Dire qu'on avait prévu se voir, toute la gang... Parce qu'on a toujours hâte de se retrouver en famille, de lécher la palette à cabane à sucre, aux cousins-cousines qui courent dans « slush », aux brunchs, aux échanges de chocolat, aux accolades... à l'anniversaire de ma petite sœur. Bon, la liste est longue.

Mais alors, en 2020, on la fête comment la fête des poussins?

En format mini? Papa, maman, les enfants. Pour une fois, j'aurai le plaisir de voir mes enfants apprécier LE coco en chocolat que j'aurai choisi avec amour chez nos commerçants essentiels. On se sauve de la débandade sucrée où grands-parents, oncles, tantes et amis de la famille se donnent la mission d'amener le plus gros lapin du Walmart.

On fête en couple? À la chandelle avec une bonne fondue, comme une deuxième St-Valentin! 

On est seul? On propose un rendez-vous au téléphone à notre meilleur confident; on se fait un grand festin et on gèle les restes pour les soirs de paresse; on se coule un bon bain chaud avec de la bonne musique ou un bon livre. On écrit une lettre à une autre personne seule...

C'est sûr que ce sera différent... et, peu importe ce qu'on va faire, je vous jure, on s'en souviendra!

## Concours

### «Passe-temps durant ton confinement»

Envoie une photo de toi en train de faire ton passe-temps favori!

**À GAGNER:**  
Certificats-cadeaux chez nos commerçants essentiels

Recherche le concours sur la page Facebook de la Municipalité et partage ta photo, ou envoie-la à l'adresse courriel: [developpement@mont-carmel.ca](mailto:developpement@mont-carmel.ca)  
- Le concours prend fin le 30 avril -



## SERVICES ESSENTIELS CHEZ NOUS

**- Alimentation Coop -**  
(418) 498-2105

lundi au mercredi de 9h à 18h  
jeudi et vendredi de 9h à 20h  
samedi de 9h à 18h  
dimanche FERMÉ

Commandes par téléphone  
Livraison,  
Prêt-à-manger et pizzas

**- Épicerie Chez Daniel -**  
(418) 498-2044

lundi au samedi de 8h à 21h  
dimanche de 10h à 21h



LIGNE  
INFO  
CORONAVIRUS  
1 877 644-4545



#ça va bien aller

